

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Date de la convocation : 22 juin 2020

Date d'affichage : 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du ccas, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : ARTEIL Jean-Claude, CAMUS Solange, LAMBERT Michèle, LEBLOND Dominique, MENUS Sophie, OHLERT Annick, RENAUX Annick, RIBEIRO Carole, ROHART Eliane

Secrétaire : Madame OHLERT Annick

2020-001 - Election d'un Vice-Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6,

Le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Mme Dominique LEBLOND se déclare candidate.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente : Mme Dominique LEBLOND.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

2020-002 - Adoption du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

2020-003 - Adoption du Compte Administratif 2019

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 en séance.
- Constate pour le budget du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2019-CCAS	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	-	3 422.35 €	3 422.35 €
Recettes	-	4 520.25 €	4 520.25 €
Résultats 2019	-	1 097.90 €	1 097.90 €
Part affectée à l'investissement	-	-	-
Résultat antérieur	737.09 €	1 650.79 €	2 387.88 €
Résultat de clôture	737.09 €	2 748.69 €	3 485.78 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil d'administration le 5 avril 2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2019.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	8	8	0	0	0

2020-004 - Affectation du résultat 2019

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	1 097.90 €
Report résultat N-1	1 650.79 €
Résultat de fonctionnement cumulé	2 748.69 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2019	0.00 €	
Report résultat N-1	737.09 €	
Résultat d'investissement cumulé	737.09 €	
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		737.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :
 Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	2 748.69 €

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

2020-005 - Vote du budget primitif 2020

Mme le Maire invite le conseil d'administration à adopter le budget primitif 2020 du CCAS.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux membres et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2020-CCAS	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	6 828.69 €	737.09 €	7 565.78 €
RECETTES	6 828.69 €	737.09 €	7 565.78 €

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2020 du CCAS, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

2020-006 - Aide aux familles dans le cadre des accueils de loisirs et séjours à thème

Madame le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de la Serre organise régulièrement des activités de loisirs : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), mini camps, séjours vacances. Elle propose au Conseil d'Administration de mettre en place des aides pour les enfants de la commune participant à ces activités, pour toute la durée de la mandature 2020-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Fixe le régime d'aide pour les activités de loisirs organisées par la Communauté de Communes du Pays de la Serre pour la période 2020-2026 :
 - ALSH : 3 € par enfant et par jour
 - Séjour à thème : 50 € par an et par enfant
- Décide que l'aide du Centre Communal d'Action Sociale n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème, au choix des familles (hiver ou été).
- Décide que les enfants en garde alternée non domiciliés officiellement sur le territoire de la commune ne pourront bénéficier de cette aide. L'élection de domicile est effective lorsque les enfants sont déclarés dans le foyer au titre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.
- Décide de mettre en place ce régime d'aide en s'appuyant sur des critères sociaux. Le Conseil d'Administration décide de se baser sur le Quotient Familial défini par la CAF ou la MSA. L'aide ne sera attribuée qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

2020-007 - Questions diverses

- Repas de l'amitié : les membres du CCAS fixent la date du repas de l'amitié. Il se tiendra le dimanche 29 novembre 2020 à 12h30 au foyer rural.
- Colis de Noël : les membres du CCAS fixent la date pour la confection et la distribution des colis de Noël aux aînés. Ce sera le vendredi 18 décembre 2020 matin.
- Banque Alimentaire : Mme la Vice-Présidente présente aux nouveaux administrateurs le fonctionnement de la Banque Alimentaire. 19 familles fréquentent actuellement la Banque Alimentaire de Couvron.
- Club de l'amitié : bien que gérée par le Foyer Culturel, cette activité fonctionne en lien étroit avec le CCAS. Les membres proposent de reprendre cette activité à partir du mois de septembre, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. L'activité se tiendra 2 jeudis par mois à la Chaumière. Un protocole sanitaire sera mis en place.
- Régie de recettes du CCAS : suite au départ de Mme Nadine TAMBOURET, Mme Annick OHLERT prend les fonctions de régisseur titulaire de la régie de recettes du CCAS (encaissements Banque Alimentaire).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO



Le secrétaire de séance,

Annick OHLERT